

Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEBOSZ, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• Tarifs Luge des Cimes

Considérant

Les retours d'expériences de la première saison d'ouverture de la luge des cimes

Vu

La délibération du 21/07/2022 portant sur une première adaptation des tarifs

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité, les tarifs suivants à partir du 1/12/2022 :

	Tarif unitaire Taille ≥ 1m35
1 ticket (par personne)	7,00 €
Dès 10 tickets	6,00 €
Dès 30 tickets	5,00 €
Personne < 1m35 1 ticket	5,00€

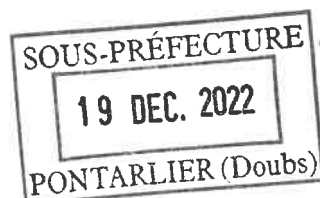
Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Géraldine TISSOT-TRULLARD

Le Président du SMMO

Philippe ALPY



Syndicat Mixte du Mont d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

- Tarifs prestations de services**

Vu

La délibération du 23/06/2022 concernant les tarifs de prestation de services
Les règles en vigueur concernant l'application du taux de TVA réduit (10%)

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité

De corriger « la coquille » de la précédente délibération en appliquant le taux de TVA réduit à toutes les prestations qui le permettent :

- ✓ Prestation incluant le fonctionnement d'une ou plusieurs remontées mécaniques
- ✓ Prestation incluant le fonctionnement de la luge des cimes

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Géraldine TISSOT-TRULLARD

Le Président du SMMO

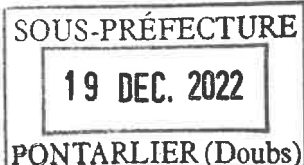
Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8, place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• Modifications contrats

Vu

La délibération du comité du SMMO du 07/04/2022, validant la mise en œuvre du PACt du SMMO

Considérants

La tendance à l'annualisation de nos activités

La nécessité d'internaliser et de fixer les savoirs-faires au SMMO

La nécessité de libérer du temps aux responsables de services pour qu'elles puissent participer activement à la réalisation des projets validés dans le PACt

Les contrats saisonniers actuellement activés

Le départ à la retraite du Directeur d'Exploitation et le départ de son remplaçant, ainsi que la réorganisation qui s'impose, en particulier concernant :

- ✓ Le suivi Technico-administratif de la maintenance des remontées mécaniques
- ✓ Grandes Inspections des téléportés
- ✓ Dossiers de récolement
- ✓ Liens avec le STRMTG

Le suivi et l'optimisation des achats, de la relation avec les fournisseurs, de la consultation à la facturation

La difficulté à trouver du personnel saisonnier qualifié pour le poste de « Centrale radio / Régulation secours »

La complémentarité et le foisonnement possible entre les services RM et Pistes

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- ✓ Vente Luge et forfaits hiver
 - Création d'un poste « Assistant.e vente » CDI Temps plein, financé par :
 - Suppression de deux contrats saisonniers (0,5 ETP hiver + 0,5 ETP été)
- ✓ Remontées Mécaniques et Pistes
 - Création d'un poste « Assistant.e Technico-Administratif », financé par :
 - Suppression du contrat saisonnier hiver « central radio » (0,4 ETP)
 - Réorientation d'une partie de la différence de coût un Directeur d'Exploitation et un Chef d'Exploitation
- ✓ Entretien et Bâtiment
 - Création d'un poste « Agent d'entretien » en Contrat à Durée Indéterminée Intermittent (CDII) de Décembre à Mars, financé par :
 - Suppression d'un contrat saisonnier hiver sur la même période

Syndicat Mixte du Mont d'Or

Station de Métabief - Ingénierie Touristique - Stade Nordique de Chaux-Neuve

Extrait du registre des délibérations – 2022

De mandater le Directeur Adjoint du SMMO pour superviser ces recrutements, l'autoriser à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et lui donner délégation pour signer tous documents nécessaires à la mise en application de celui-ci

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022
Pour extrait conforme

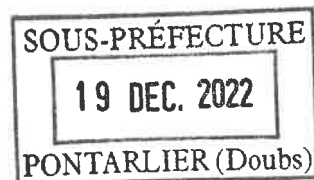
Le Secrétaire de séance

Géraldine TISSOT-TRULLARD

Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370-MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• **Gestion crise électricité**

Considérants

Les contrats de fourniture d'électricité signés fin octobre 2022, uniquement valable pour l'année 2023
 Budget prévisionnel électricité 2023 : 1 220 000 € (contre 270 000 € en 2022)
 Le manque de visibilité certaines sur les années prochaines

Le comité syndical, sur proposition du Président , décide à l'unanimité :

Adopter le plan de gestion de la crise de l'électricité basé sur trois piliers :

- ✓ Sobriété énergétique
 - Ecowatt vert : Sobriété
 - Ecowatt orange : Écogestes renforcés
 - Ecowatt rouge : Situation critique
- ✓ Gestion financière
 - Limiter les consommations pendant les heures de « pointe »
- ✓ Gestion Satisfaction client
 - Image / Notoriété
 - Limiter l'impact sur les clients en journée
 - Limiter les événements nocturnes éclairés

Détaillé de la manière suivante

- **Ecowatt vert ⇒ Sobriété**
 - ☞ Calendrier saison 2022-2023 (en fonction des conditions de neige)
 - ✓ Ouverture « partielle » à partir du 6/03/2023
 - ✓ Fermeture saison le 19/03/2023
 - ✓ Hors Week-end et vacances :
 - Fermeture de Tk Citerne, Tk Berche, Tk Signal, Tk Minipique et de l'un des deux Tk qui sont en double (Tk Super et Tk Bellevue)
 - Ouverture du Tk Bellevue uniquement à partir de 10h
 - ☞ Horaires d'ouverture toute la saison
 - ✓ 17h, sauf :
 - Tsf Berche et Tk Prés-Midi (cours de ski)
 - ☞ Éco-conduite des RM
 - ✓ En fonction de la fréquentation, baisser la vitesse :
 - Vmax TSD = 4 m/s (tps de trajet de 7min50 contre 6min16 à 5 m/s)
 - Vmax Paradis = 2 m/s (tps de trajet de 5min42 contre 4min57 à 2.3 m/s)
 - Vmax Troupézy = 2 m/s (tps de trajet de 9min20 contre 8min06 à 2.3 m/s)

Extrait du registre des délibérations – 2022

- ✓ TS Chaux neuve = montée par convoi, arrêt entre les montées
- ✓ Globalement chercher à limiter les arrêts (prioriser la baisse de vitesse)
- ↺ Forte réduction entraînements nocturnes
- ↺ Pas d'évènement nocturne, sauf descentes aux flambeaux
- ↺ Réduction de l'intensité de l'éclairage de la luge
- ↺ Pas de décoration lumineuse de Noël
- ↺ Remplissage de la retenue collinaire pendant les heures creuses dans la mesure du possible (22h – 6h)
- ↺ Production neige entre 22h et 6h, autant que possible
- ↺ Chauffage
 - ✓ 19°C maximum dans tous les bâtiments
- **Ecowatt orange** ⇒ **Écogestes renforcés**
 - ↺ Toutes les mesures « Ecowatt vert », durcies :
 - ✓ Fermeture à 17h de toutes les RM
 - ✓ Vitesse réduite toute la journée
 - ✓ Pas de Tk double
 - ✓ Pas d'éclairage luge, sauf phare de la luge
 - ✓ Pas de descente aux flambeaux
 - ✓ Pas d'entraînements nocturnes
 - ✓ Remplissage de la retenue collinaire uniquement pendant les heures creuses
 - ✓ Production neige uniquement entre 22h et 6h
- **Ecowatt rouge** ⇒ **situation critique**
 - ↺ Toutes les mesures « Ecowatt orange »
 - ↺ Soumis à délestage

En outre les principes suivants sont adoptés :

- ✓ Austérité budgétaire pour le fonctionnement de 2023
- ✓ Engager la révision des conventions SMMO/CD25 pour revoir les programmes d'investissement du PAcT et prolonger l'aide au PPARME sur 2026 et 2027
- ✓ Intégrer le scénario d'une unité de production photovoltaïque à l'étude conjointe SMMO/Commune de Métabief et lancer une étude de faisabilité énergétique
- ✓ Programmer une réunion SMMO/CD25/CCLMHD fin janvier 2023 pour aborder les enjeux liés aux statuts et à la contribution statutaire de la CCLMHD

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Géraldine TISSOT-TRULLARD

Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8, place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEBOSZ, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

- **Objet de la délibération : Renouvellement du contrat carte achat de Janvier 2023 à Janvier 2025.**

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat du **Syndicat Mixte du Mont d'Or** est fixé à 24 000€ pour une périodicité annuelle. Nous demandons de pouvoir l'augmenter à 32 000€ (aucunes augmentations des frais fixes).

Tout retrait d'espèces est impossible.

La tarification **mensuelle** est fixée à **20 euros HT** exo de TVA pour un forfait d'une carte d'achat.

Des frais moratoires seront facturés à la collectivité en cas de retard.

Le système de carte achat est utilisé depuis le 14 janvier 2023 par le Syndicat Mixte du Mont d'Or. Son utilisation s'étant montrée utile et très satisfaisante et le contrat arrivant à terme, il est suggéré de le renouveler.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à renouveler et signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté pour une durée de **3 ans** à partir du **15 janvier 2023 et ce jusqu'au 14 janvier 2026 pour 32 000€ annuel**.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité moins 1 voix (Raphael KRUCIEN) :

D'autoriser le Président à renouveler et signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté.

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022
Pour extrait conforme

Syndicat Mixte du Mont d'Or

Station de Métabief - Ingénierie Touristique - Stade Nordique de Chaux-Neuve

Extrait du registre des délibérations – 2022

Le Secrétaire de séance

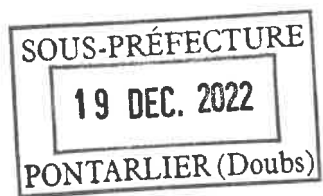
Géraldine TISSOT-TRULLARD



Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEBOS, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

- **Objet de la délibération : Prime d'intérim dans le cadre de la prise temporaire des responsabilités du poste de chef d'exploitation.**

Le comité syndical du SMMO,

Le Syndicat Mixte du Mont D'Or entame la saison d'hiver 2022/2023 avec une vacance du poste de Chef d'Exploitation.

En attendant le recrutement et l'arrivée d'un nouveau titulaire, a été décidé en groupe de travail une réorganisation du service.

Cette réorganisation comprend une répartition et ventilation temporaire des missions et responsabilités du poste de chef d'exploitation essentielles au fonctionnement quotidien de l'exploitation.

Cette répartition se fera auprès des 4 titulaires des fonctions suivantes :

- Coordinateur d'Exploitation
- Responsable Maintenance
- Chef Electrotechnique
- Responsable d'Exploitation Adjoint

Afin de valoriser cette prise de responsabilités temporaire, il est proposé de verser une prime dite « d'intérim » aux quatre collaborateurs occupant ces postes

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

Le versement d'une prime de 175 bruts par mois du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023 aux titulaires de ces fonctions.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de valider la décision modificative budgétaire n°1.

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022
Pour extrait conforme

Syndicat Mixte du Mont d'Or

Station de Métabief - Ingénierie Touristique - Stade Nordique de Chaux-Neuve

Extrait du registre des délibérations – 2022

Le Secrétaire de séance

Géraldine TISSOT-TRULLARD



Le Président du SMMO

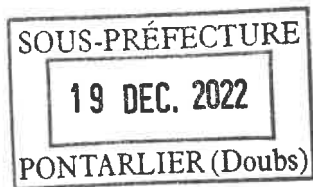
Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont d'Or

8, place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEBOSZ, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• **Objet de la délibération : DM1 2022**

Le comité syndical du SMMO,

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 a pour vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

A l'issue de la période estivale, les recettes d'exploitation pour l'année 2022 ont pu être consolidées. Estimées à 4 630 000€ au BP, elles s'élèvent à 5 070 000€ soit 440 000€ de plus que prévu.

Pour répondre aux besoins de paiement par compte, il est proposé de procéder à la DM1

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le budget 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 7 518 554.93 €
- Investissement : 7 454 280.07 €

Le Président propose les modifications budgétaires suivantes, qui s'équilibrent en dépenses/recettes :

Fonctionnement :

Dépenses :

- +700€ compte 605 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +65 000€ compte 606 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +224 000€ compte 606 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +2 500€ compte 606 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +5 500€ compte 611 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +3 620€ compte 613 500 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- 1 325€ compte 613 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)

Extrait du registre des délibérations – 2022

+4 385€ compte 615 280 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+4 450€ compte 615 510 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+19 600€ compte 615 580 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+9 200€ compte 615 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+600€ compte 616 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+450€ compte 618 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-22 000€ compte 622 200 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+2 300€ compte 622 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+3 200€ compte 623 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+4 000€ compte 624 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-1 300€ compte 624 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+18 000€ compte 625 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+1 900€ compte 626 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+2 000€ compte 626 200 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+ 33 500€ compte 627 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+3 500€ compte 628 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+3 000€ compte 628 200 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-8 300€ compte 628 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+120€ compte 635 120 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-20 800€ compte 637 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+35 000€ compte 621 800 Chapitre 012 (virement compte à compte)
-670 420€ compte 641 100 Chapitre 012 (virement compte à compte)
+770 420€ compte 641 300 Chapitre 012 (virement compte à compte)
+4 420€ compte 651 800 Chapitre 65 (virement compte à compte)
-10 600€ compte 661 110 Chapitre 66 (virement compte à compte)
-500€ compte 661 600 Chapitre 66 (virement compte à compte)
-300€ compte 673 000 Chapitre 67 (virement compte à compte)

Recettes :

+440 000€ compte 701 000 Chapitre 70 (virement de compte à compte)
+5 500€ compte 708 400 Chapitre 70 (virement de compte à compte)
+7 410€ compte 708 800 Chapitre 70 (virement compte à compte)
+8 200€ compte 740 000 Chapitre 74 (virement compte à compte)
+150€ compte 773 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)

Extrait du registre des délibérations – 2022

-500€ compte 775 000 Chapitre 77 (Virement compte à compte)

+25 060€ compte 778 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)

Investissement :

Dépenses :

-19 340€ compte 203 100 Chapitre 20 (virement compte à compte)

-14 850€ compte 208 700 Chapitre 20 (virement compte à compte)

+83 615€ compte 212 800 Chapitre 21(virement compte à compte)

+11 595€ compte 213 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)

-4 749.54€ compte 215 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)

-34 790€ compte 218 200 Chapitre 21 (virement compte à compte)

+7 145€ compte 218 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)

+400€ compte 218 400 Chapitre 21 (virement compte à compte)

+4 995€ compte 218 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)

Recettes :

+10 970.46€ compte 131 100 Chapitre 13 (virement compte à compte)

+23 050€ compte 131 800 chapitre 13 (virement compte à compte)

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de valider la décision modificative budgétaire n°1.

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022

Pour extrait conforme

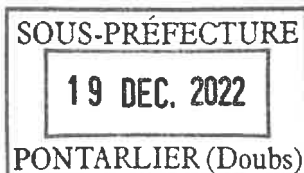
Le Secrétaire de séance

Géraldine TISSOT-TRULLARD

Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEBOSZ, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• Objet de la délibération : Crédit d'investissement avant vote budget 2023.

Le comité syndical du SMMO,

Vu l'article L1612-1 du CGCT qui dispose que :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

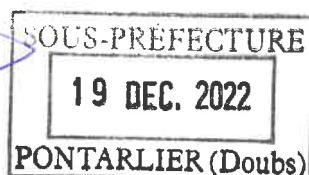
Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ainsi que d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts.

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Géraldine TISSOT-TRULLARD



Le Président du SMMO

Syndicat Mixte du Mont d'Or
8, place Xavier Authier
Philippe ALPY
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2022

Séance du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	11
Représentés	0
Votants	11

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Florence ROGEOZ, Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Michel MOREL et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• **Tarifs Chaux-Neuve**

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité, des tarifs suivant pour les tremplins de Chaux-Neuve :

Locations équipements	Tarif par pers. Séance de 3h max.	Tarif par pers. Journée
Tremplin Chaux Neuve HS118	12 €	20 €
Tremplin Chaux Neuve HS60	8 €	14 €
Tremplin HS30/10	4 €	6 €
Tremplin Initiation	Gratuit	Gratuit
Grande salle de réunion (20 pers. max)	/	50 €
Salle de presse (10 pers. max)	/	30 €
Bâtiment sommital (50 pers. max.)	/	150 €

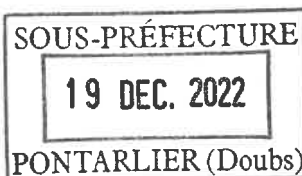
Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30/11/2022
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Géraldine TISSOT-TRULLARD

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014